

## DÉCHETS NON REPRIS AUX DÉCHETTERIES COMMUNALES

---



**Pneus** : A amener directement au centre de tri de Haldimann AG au Löwenberg (numéro : 026 411 95 20).



**Plastiques agricoles** : A amener directement au centre de tri de Haldimann AG au Löwenberg (numéro : 026 411 95 20).



**Peinture** : A amener directement à la STEP de Montilier (le mardi matin) (numéro : 026 670 44 40).



**Dépouilles d'animaux** : A amener directement à la STEP de Chiètres (Kerzers) (numéro : 031 755 67 73).



**Médicaments** : Sont à retourner obligatoirement dans une pharmacie. Surtout ne pas jeter dans les déchets ménagers ou dans les toilettes.

## AUTRES DÉCHETS

---

Les déchets qui ne sont pas répertoriés dans ce guide sont à éliminer par vos propres moyens. Vous avez la possibilité de les amener au centre de tri de Haldimann AG au Löwenberg. (numéro : 026 411 95 20)

## ORDURES MÉNAGÈRES / DÉCHETS ORGANIQUES

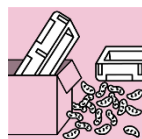
---



**Ordures ménagères** : Doivent être évacuées dans votre container noir ou dans les compacteurs communaux accessibles 24h sur 24.

**Attention**: Pour les compacteurs : les déchets doivent être introduits dans un sac à ordures d'une capacité maximale de 110 litres.

Les cartes à déchets sont rechargeables à la déchetterie de Lugnorre ou au bureau communal.



**Plastique et sagex** : Sont considérés comme ordures ménagères.

**Attention**: Pour les compacteurs, le sagex doit être introduit dans un sac poubelle fermé. Sans quoi, le compacteur se bloquera et les frais pour la remise en marche sont à la charge de la personne ayant causé la panne.



**Déchets organiques** : Peuvent être compostés de trois manières différentes :

1. individuellement chez vous
2. dans votre container "vert" qui sera évacué par la société Haldimann
3. au moyen du bidon taxé. Uniquement le contenu de ce bidon pourra être amené aux déchetteries communales pour être vidé dans les containers prévus à cet effet.

Les bidons ainsi que la vignette permettant son utilisation pourront être achetés comptant auprès du bureau communal. **Les vignettes sont à renouveler chaque année** à défaut de quoi les bidons ne pourront plus être vidés (voir tarifs vignettes sous le point « tarifs pour la prise en charge des déchets »).

(Prix d'achat bidon TVA comprise : 7 litres = CHF 40.- / 10 litres = CHF 45.-)

**Attention**: Les éléments suivants sont considérés comme ordures ménagères : les déchets cuits, les os, les poissons, les viandes, les crottes de chien, la litière de chat, les balayures en général ainsi que le contenu des sacs d'aspirateurs.